République Française
Département ARDENNES
Commune de Commune de Acy Romance

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 Juillet 2026

L' an 2026 et le 15 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de
DÉSIRONT Gérard Maire

Présents : M. DÉSIRONT Gérard, Maire, Mmes : FONDER Peggy, JAMES Cécile, LEBEGUE Dominique, MM : BECHARD Florent, LEGROS Christophe, RIBEYRON Fabrice, VAN BERGEN Thomas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAPPE Marie-Adèle à M. RIBEYRON Fabrice

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 10/07/2026
Date d'affichage : 10/07/2026

Acte rendu executoire
après dépôt en
le : 17/07/2026

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme FONDER Peggy

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission
Vice-présidence de la commission Fêtes et animations

réf : 2026-24
Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que Madame Magali MIRAUCOURT par courrier en date du 30 juin 2026 adressé à Madame La Sous-Préfète a souhaiter démissionner de ses fonctions de Première Adjointe et de son mandat de Conseillère municipal.

Il précise que cette démission a été accepté par Madame La Sous-Préfète le 08 juillet 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L2122-7, L 2122-7-1, L2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2026-06 du 20 mars 2026 fixant à deux le nombre d'adjoint au maire,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints
Vu l'arrêté municipal n°2026-02 du 25 mars 2026 donnant délégation de fonction et signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 08 juillet 2026 par Madame La Sous-Préfète

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue

Après en avoir délibéré

La Conseil Municipal

- Décide à 7 voix pour et 2 contre le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 2
- Décide de pourvoir au remplacement du poste de premier adjoint laissé vacant
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le troisième rang (le deuxième adjoint devenant premier adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire)
-

Procède à l'élection du deuxième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats :

- Madame Marie-Adèle RAPPE
- Madame Dominique LEBEGUE
- Madame Cécile JAMES

Nombre de votants : 9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

- Madame Marie-Adèle RAPPE : 6 voix
- Madame Dominique LEBEGUE : 2 voix
- Madame Cécile JAMES : 1 voix

Madame Marie-Adèle RAPPE est donc proclamé élue et installée dans ses fonctions

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2026-25

Suite à la démission de Mme Magali MIRAUCOURT de son mandat de conseillère municipale e poste de vice-présidente de la commission Fêtes et
animations devient vacant , il convient donc de procéder à une nouvelle élection.

Mme Peggy FONDER est candidate et est élue à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Travaux du béguinage

Le devis de l'entreprise RICHARD a été signé. Les travaux sont prévus pour la fin du mois d'octobre.

PanneauPocket

L'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux a été réalisée.
L'adhésion à PanneauPocket sera e8ectuée dans les meilleurs délais pour une durée minimale de trois ans.
Au préalable, il conviendra de recueillir des informations sur le site de la Communauté de communes. Toutefois, il semble que la simplicité de PanneauPocket soit davantage adaptée aux besoins de notre commune.

Balayeuse

L'adhésion à la centrale d'achat de la Communauté de communes a été e8ectuée.
Il convient également de se renseigner auprès d'un prestataire situé à Saulces-Monclin, proposant un service similaire, afin de comparer ses tarifs avec ceux de la centrale d'achat.

Mise aux normes des extincteurs et de la protection incendie

Fabrice RIBEYRON a rencontré l'entreprise SICLI. Il doit désormais étudier les devis proposés.

Il est également prévu :
- d'adhérer à la plateforme de recensement du matériel communal ;
- d'installer dans l'église des extincteurs à eau et à gaz, ainsi qu'un détecteur.

Police municipale mutualisée Rethel / Sault / Acy

L'article paru dans le journal du 15 juillet fait état d'un refus ferme et catégorique de cette mutualisation.
Or, le conseil municipal souhaite connaître les propositions de la ville de Rethel avant de se prononcer.

Fabrice RIBEYRONavait proposé de participer à la réunion d'information afin de prendre connaissance du dossier et d'adopter une approche constructive et objective.

Cette réunion ayant été annulée, elle devrait être reportée.

Devoir de mémoire

M. le Maire et Mme Marie-Adèle RAPPE doivent rencontrer prochainement Thibault LENOBLE afin qu'il présente son projet, à la suite de la subvention qui lui a été versée.

Kiosque à pizza

La société étant en liquidation judiciaire, il n'est pas possible de faire retirer le kiosque tant que le jugement n'aura pas été rendu.

Documents préparatoires au conseil

Thomas VAN BERGEN demande qu'à l'avenir, lorsque des documents sont relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour (devis, plaquettes d'information, courriers importants, etc.), ils soient joints à la convocation afin que les conseillers puissent en prendre connaissance avant la séance.

Plaque d'information de la mairie

La plaque d'information située devant la mairie doit être mise à jour avec les horaires d'ouverture du secrétariat ainsi que les horaires de présence des élus, établissement d’un planning ?

Vente de bois communal

Une rencontre avec un prestataire est prévue le 28 juillet.

Prochaine commission des fêtes et animations
La prochaine commission des fêtes et animations est prévu le 28 juillet.

L'ordre du jour comprendra notamment :

- les dates des prochains événements communaux (colis et repas des anciens, Noël des enfants) ;
- les prestations à prévoir.

En mairie, le 17/07/2026
Le Maire
Gérard DÉSIRONT